



BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA



Le secteur financier canadien et la crise mondiale : principales leçons et priorités

Discours prononcé devant l'Association des banques colombiennes
Cartagena (Colombie)
10 juillet 2009
Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur

Table des matières

- Introduction
- La structure de la réglementation financière
- Les principales leçons de l'expérience canadienne
- Les prochaines étapes



BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

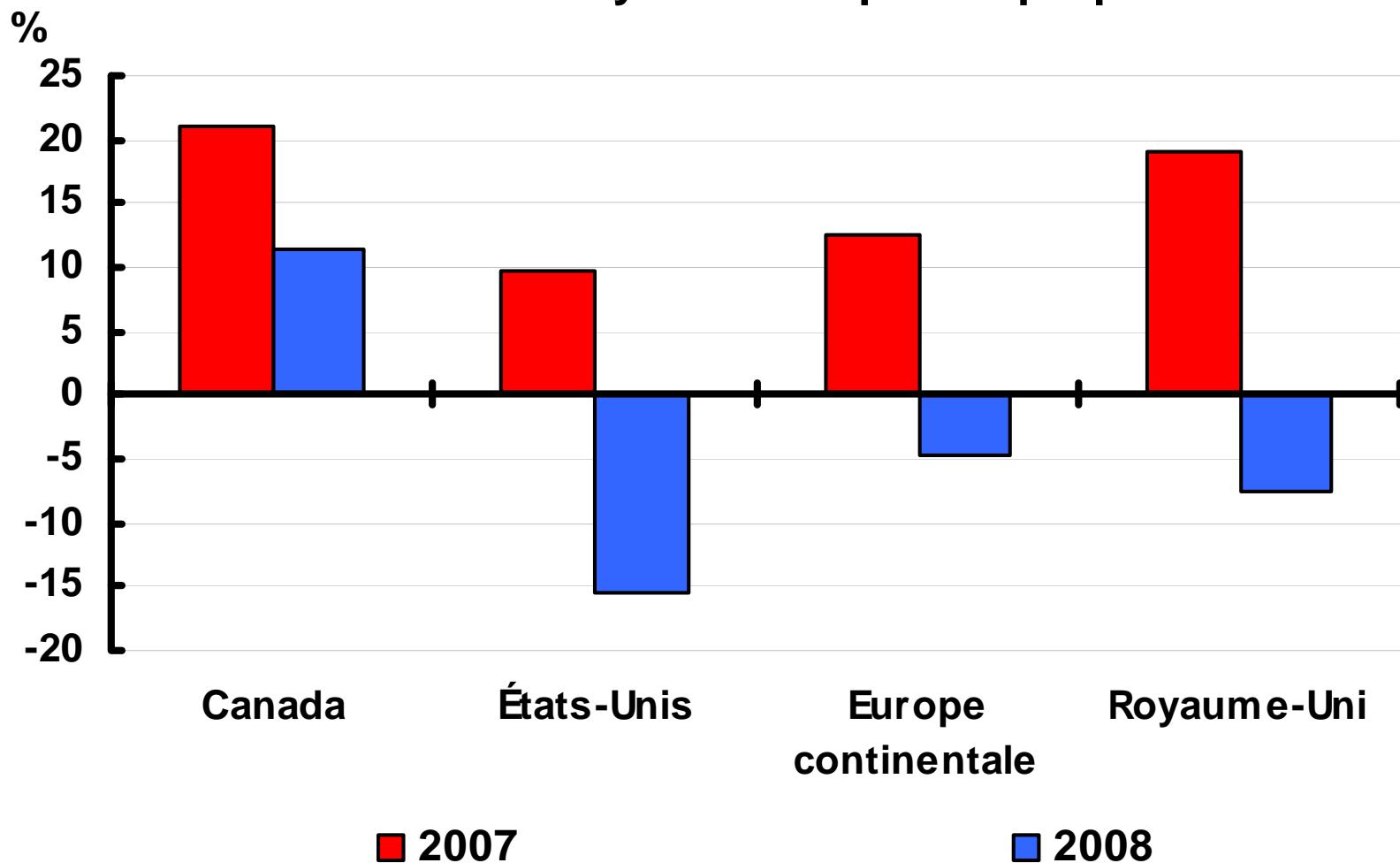
Introduction

Un cadre robuste et cohérent de conduite des politiques publiques

- Cadre crédible pour la conduite de la politique monétaire
 - Outils d'intervention classiques
 - Outils d'intervention non classiques
- Saine gestion des finances publiques
- Stabilité financière : adoption d'une optique systémique
 - Mécanismes d'octroi de liquidités
 - Évaluation des risques (*Revue du système financier*)
- Gestion du risque par le secteur financier
- Environnement réglementaire crédible et sain

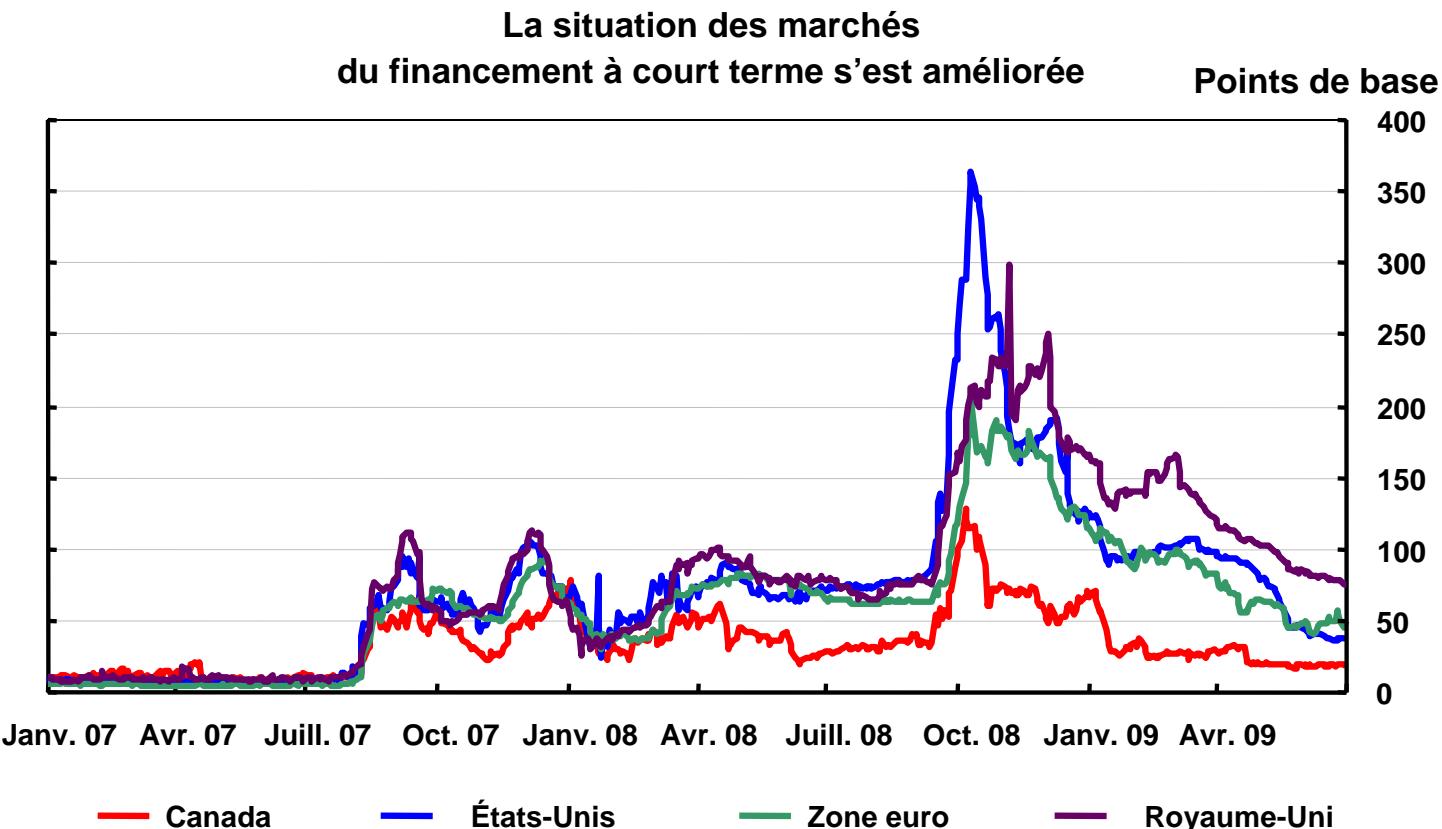
Taux de rendement des banques canadiennes

Rendement moyen des capitaux propres



Source : Bloomberg et états financiers des banques

Écarts entre les taux de financement

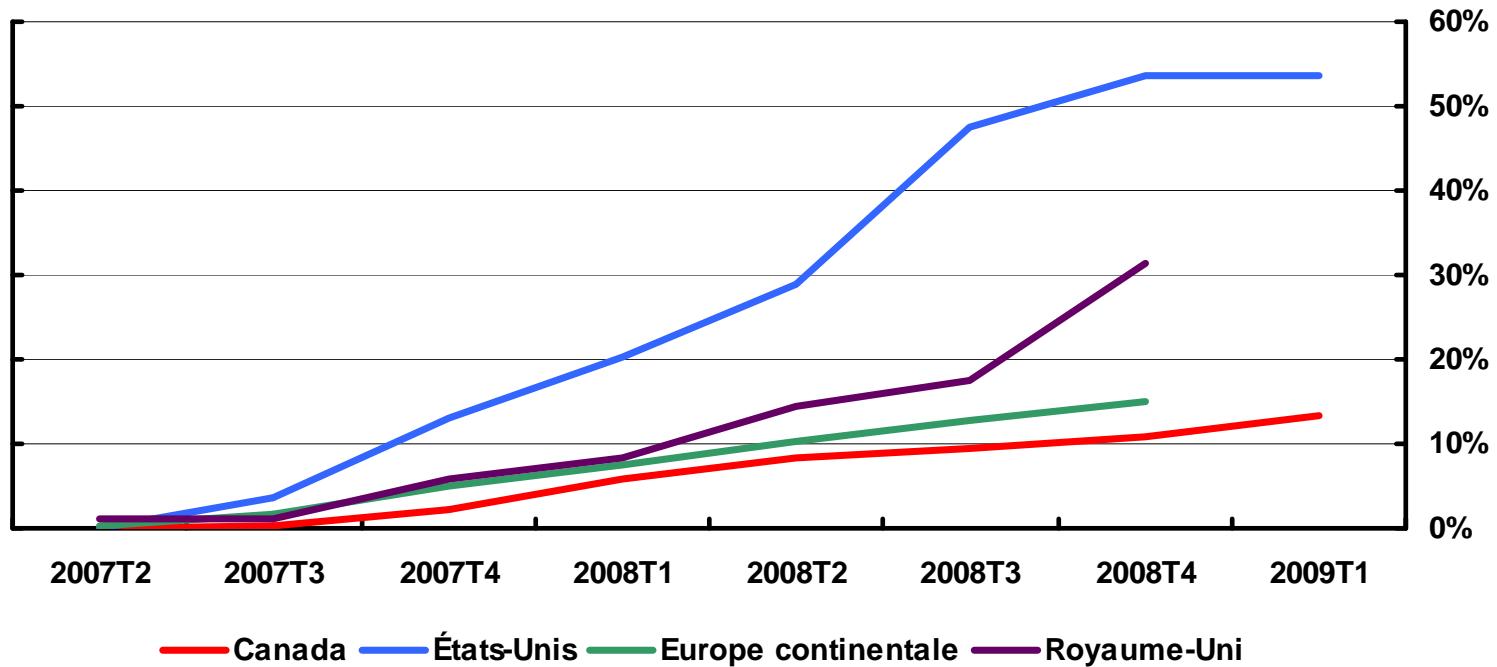


Source : Bloomberg

* Différence entre les taux interbancaires offerts à trois mois et les taux respectifs des swaps indexés sur le taux à un jour : LIBOR pour les États-Unis et le Royaume-Uni, EURIBOR pour la zone euro et CDOR dans le cas du Canada

Appétit plutôt modéré des banques canadiennes pour le risque

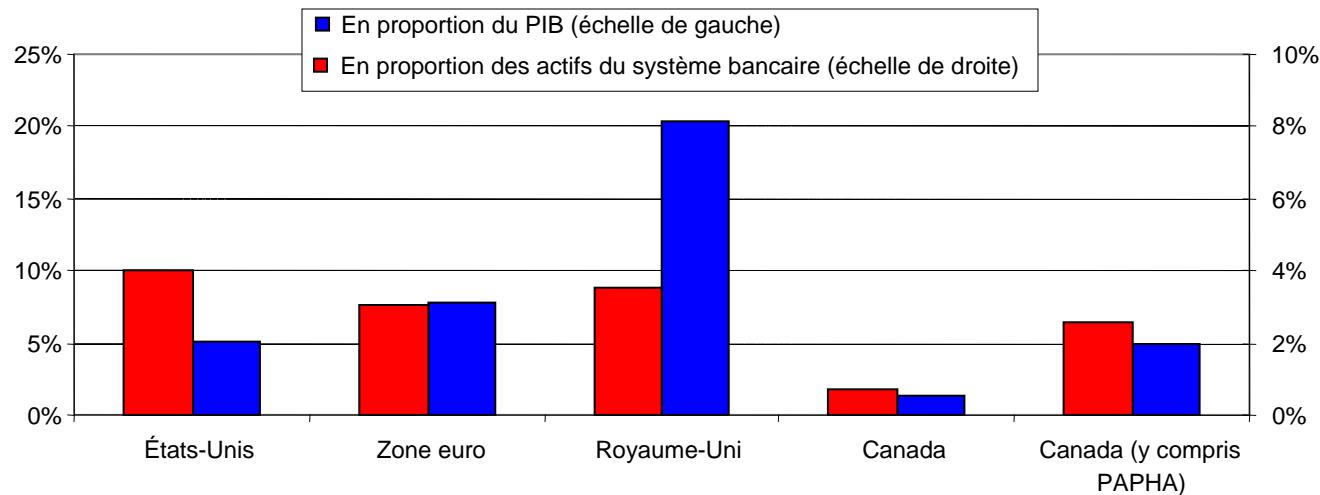
Total des dépréciations en proportion des fonds propres



Sources : Bloomberg et états financiers des banques

Besoin moins aigu d'octroi de liquidités au Canada

Total des liquidités injectées par le secteur public *



* Liquidités fournies par les banques centrales et swaps de devises conclus entre banques centrales; le total indiqué exclut les achats fermes de titres.

PAPHA : Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés permet au gouvernement d'acquérir des blocs de prêts hypothécaires assurés.

Sources : Banque du Canada, Réserve fédérale américaine, Banque d'Angleterre et Banque centrale européenne



BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

La structure de la réglementation financière

Quatre dimensions

- Cadre réglementaire
- Structure du marché et caractéristiques des produits
- Régime de surveillance fondé sur des principes et sur le travail d'autres intervenants
- Réglementation prudentielle fondée sur le risque

Voir aussi « Lessons for banking reform: A Canadian perspective », de Carol Ann Northcott, Graydon Paulin et Mark White paru dans *Central Banking*, volume 19, numéro 4. Une traduction française de cet article sera versée sous peu dans le site Web de la Banque du Canada.

Cadre réglementaire

- Organismes indépendants agissant selon un mandat clairement défini
- Possibilités d'arbitrage réglementaire restreintes
- Bonne communication entre organismes
- Forums structurés de discussion et d'échange d'informations

Cadre réglementaire

Comité de surveillance des institutions financières (CSIF)

Membres

- Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) : présidence
- Banque du Canada
- Société d'assurance-dépôts du Canada
- Ministère des Finances
- Agence de la consommation en matière financière du Canada

Objet

- Échanger de l'information sur la situation des institutions financières
- Discuter des changements qui touchent ces institutions et analyser ces changements
- Intervenir de manière concertée auprès des institutions en difficulté

Structure du marché et caractéristiques des produits

- Le système bancaire est dominé par une poignée d'établissements ayant une importance systémique
 - Réseaux nationaux étendus de distribution au détail
 - Diversification grâce à des services bancaires de gros et à des opérations à l'international
- Trois assureurs actifs à l'étranger
- Vaste éventail de petites institutions (canadiennes et étrangères)
- Au Canada, la titrisation ne concerne qu'environ 30 % des prêts hypothécaires
- Les banques gardent dans leur bilan une partie des risques

Régime de surveillance fondé sur des principes et sur le travail d'autres intervenants

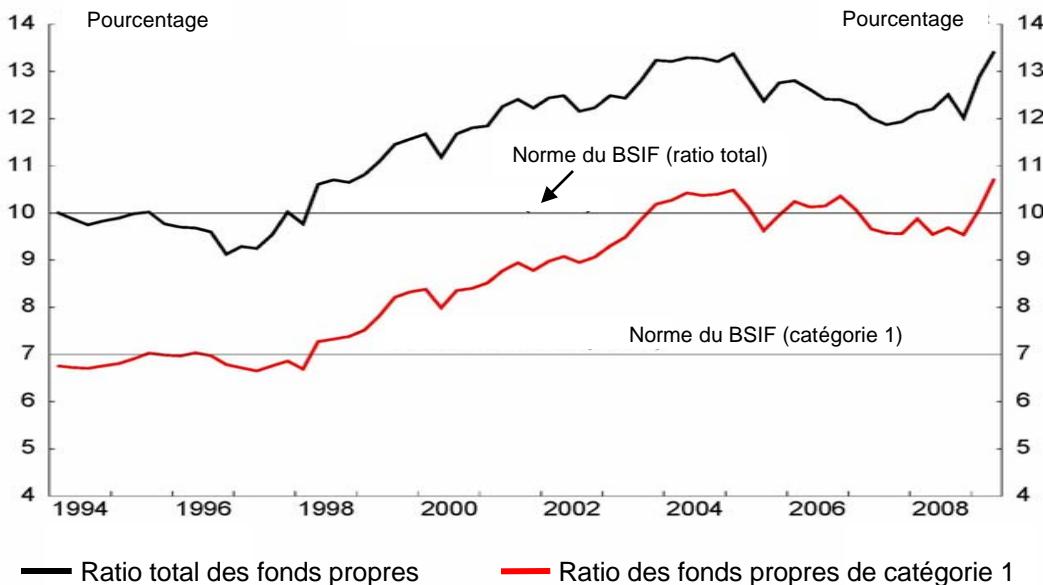
- Souple, laisse moins de place à l'arbitrage, fait appel au bon jugement des banques, qui doivent prouver qu'elles respectent les principes édictés
- Le BSIF dispose d'un important pouvoir discrétionnaire pour produire des lignes directrices
- Méthode exhaustive fondée sur le risque et appliquée sur une base consolidée
- Le BSIF a publié un guide en matière d'intervention à des fins de sensibilisation et d'accroissement de la transparence

Réglementation prudentielle fondée sur le risque

Au Canada, les exigences de fonds propres dépassent celles de Bâle II : les grandes banques conservent par ailleurs des quantités appréciables de fonds propres, supérieures aux ratios fixés par le BSIF (7 % pour les fonds propres de catégorie 1, et 10 % pour le ratio total des fonds propres)

Ratios de fonds propres réglementaires pondérés selon les risques

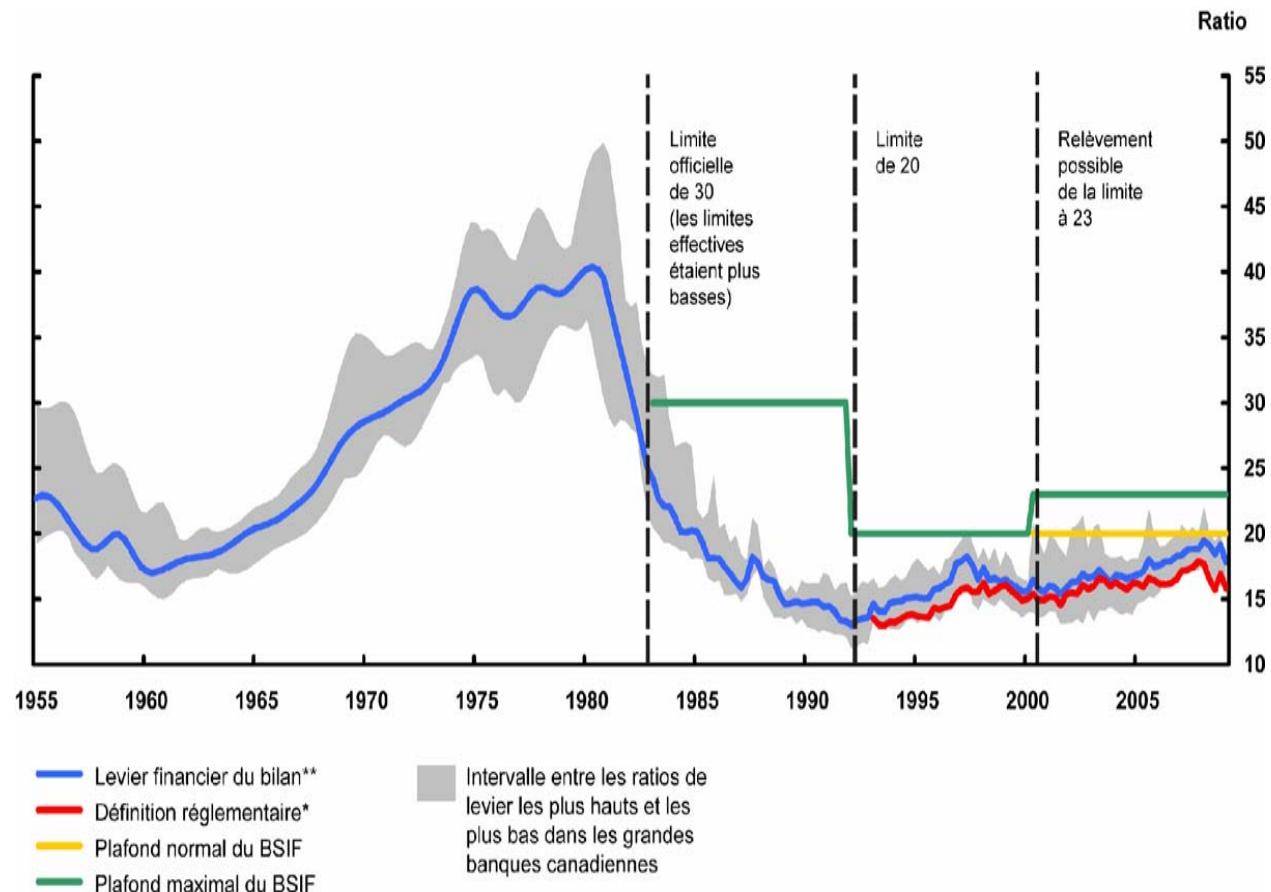
Six plus grandes banques



Source : BSIF

Réglementation prudentielle fondée sur le risque

Le BSIF impose aussi aux banques un ratio de levier maximal



* Ratio actifs au bilan plus certains postes hors bilan / fonds propres réglementaires

** Ratio actifs au bilan / avoir propre et dettes subordonnées des actionnaires

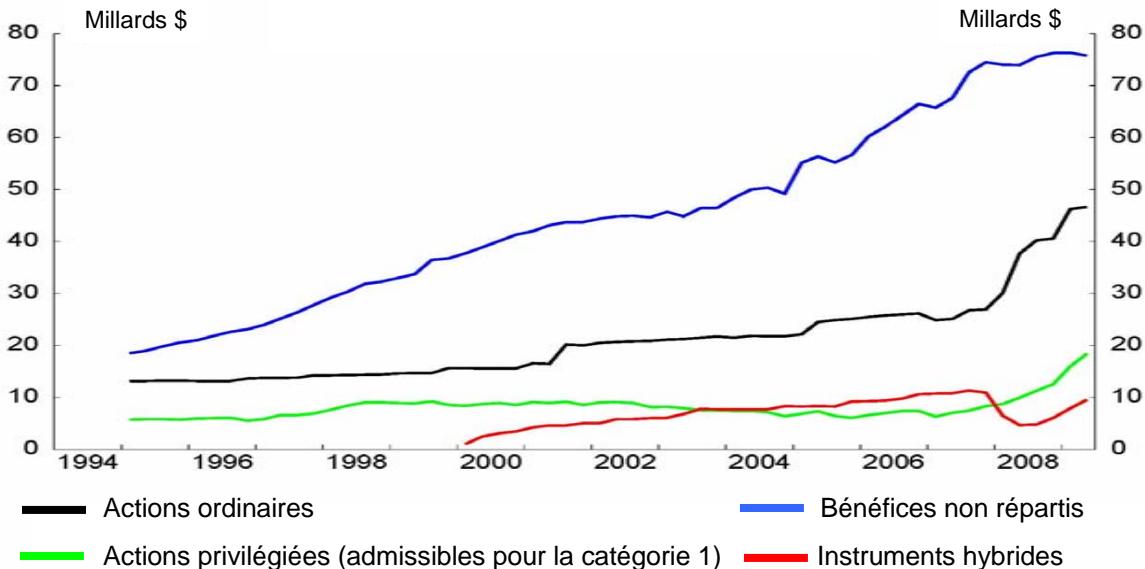
Source : BSIF

Réglementation prudentielle fondée sur le risque

Le BSIF exige des fonds propres de grande qualité : les fonds propres de catégorie 1 doivent être constitués des actions ordinaires et des bénéfices non répartis

Composantes des fonds propres de catégorie 1

(Six plus grandes banques)



Source : BSIF

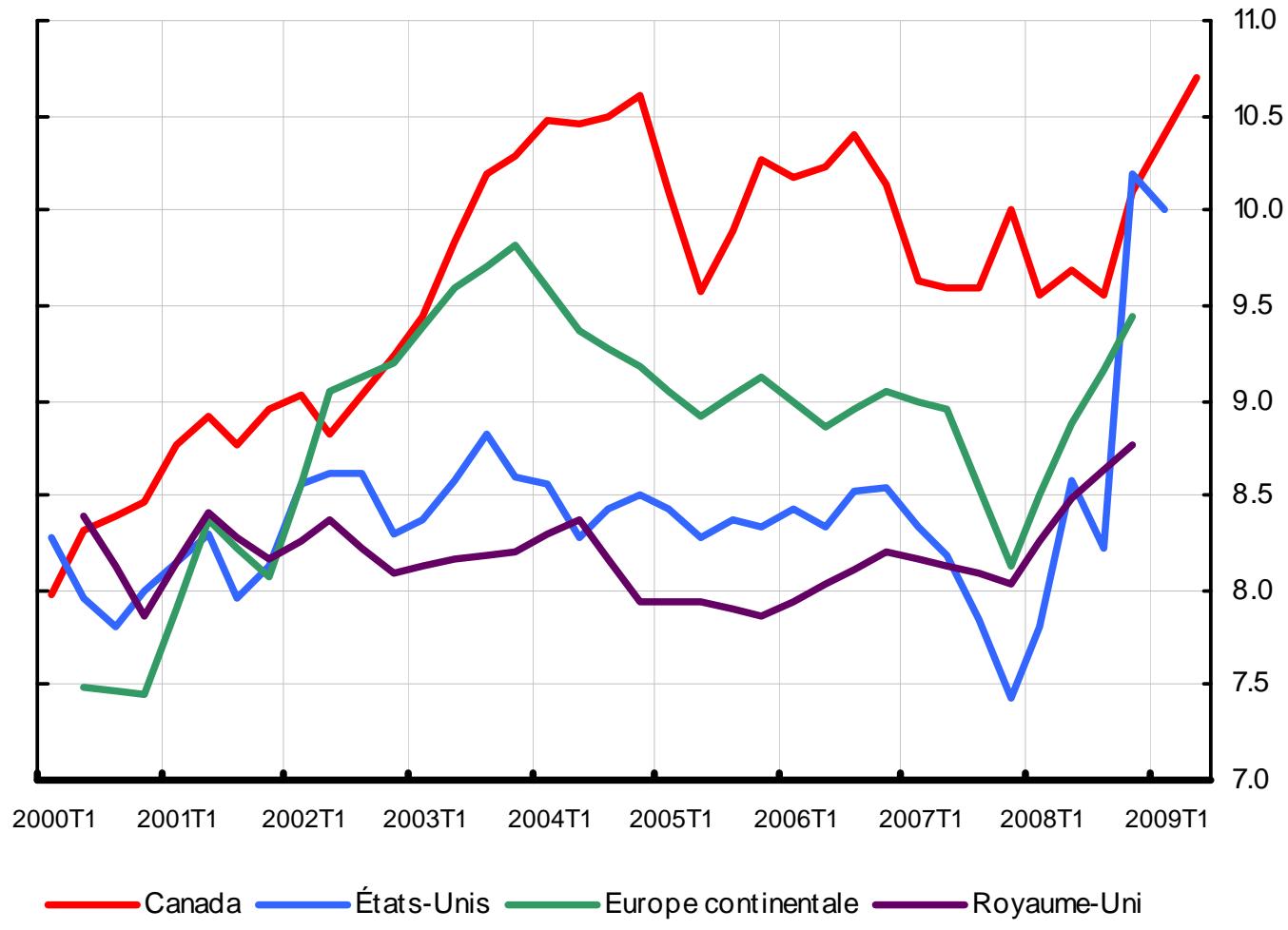


BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

Les principales leçons de l'expérience canadienne

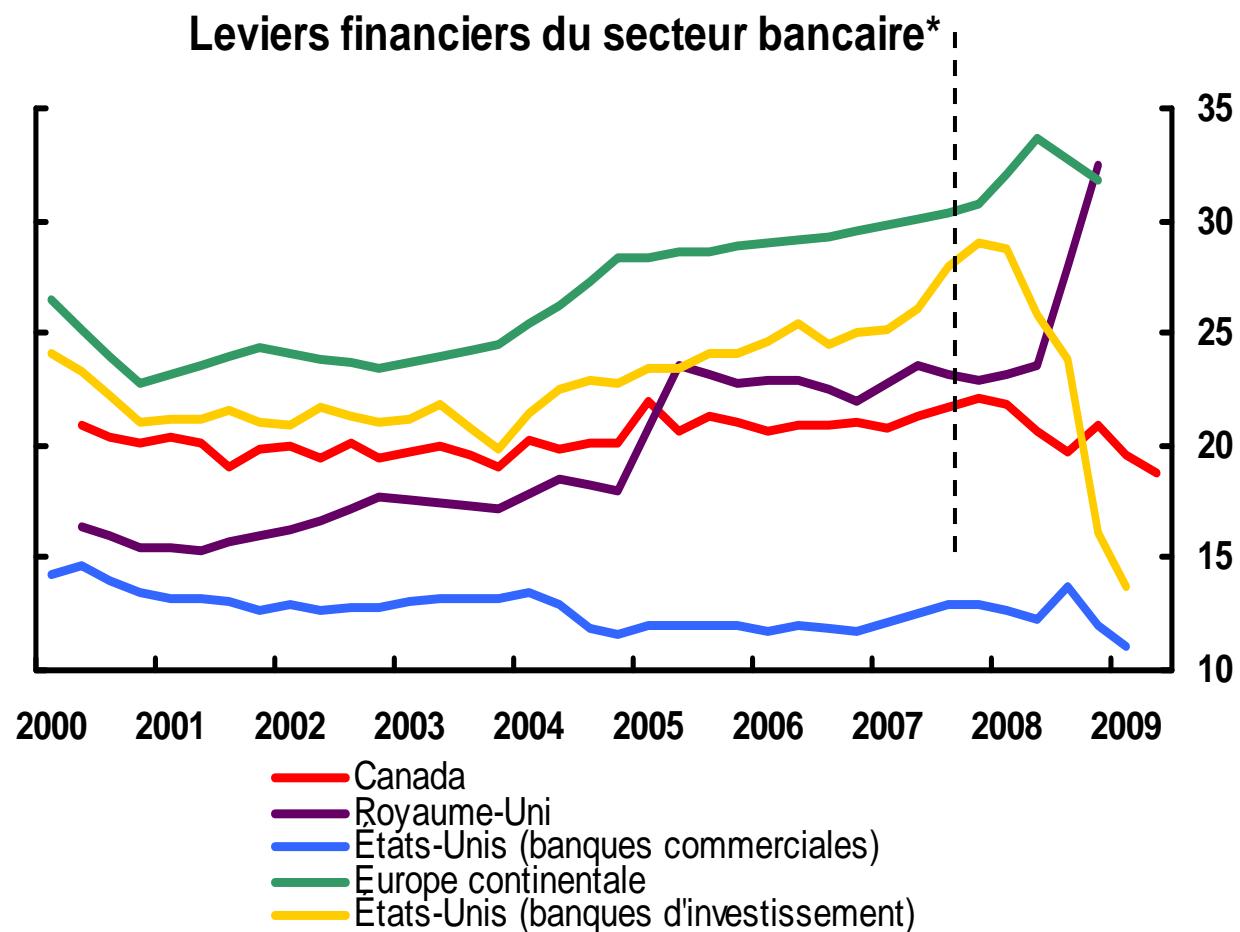
Gestion rigoureuse du capital bancaire

Ratio des fonds propres de catégorie 1



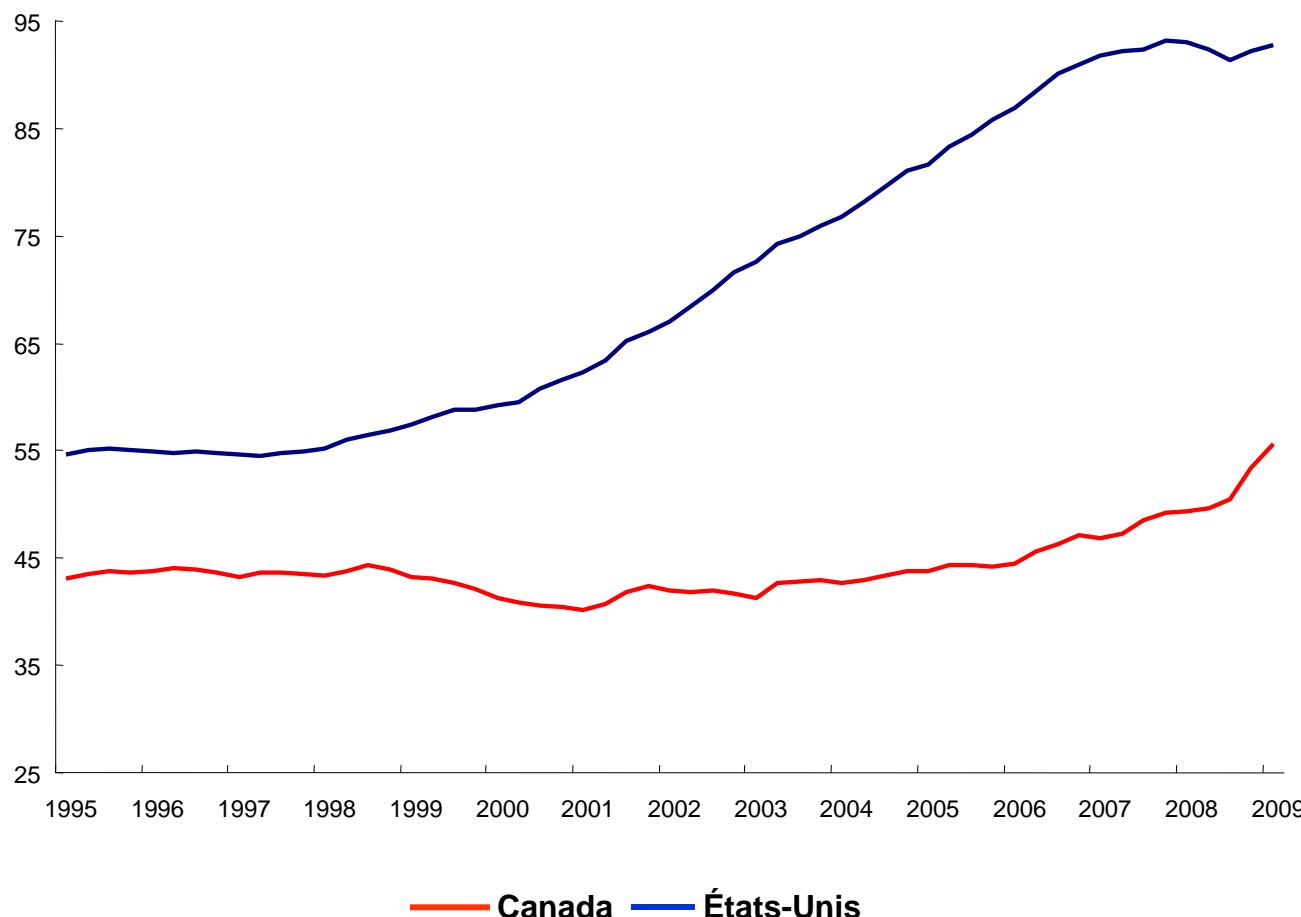
Sources : Bloomberg et états financiers des banques

Gestion rigoureuse des ratios de levier par les banques canadiennes



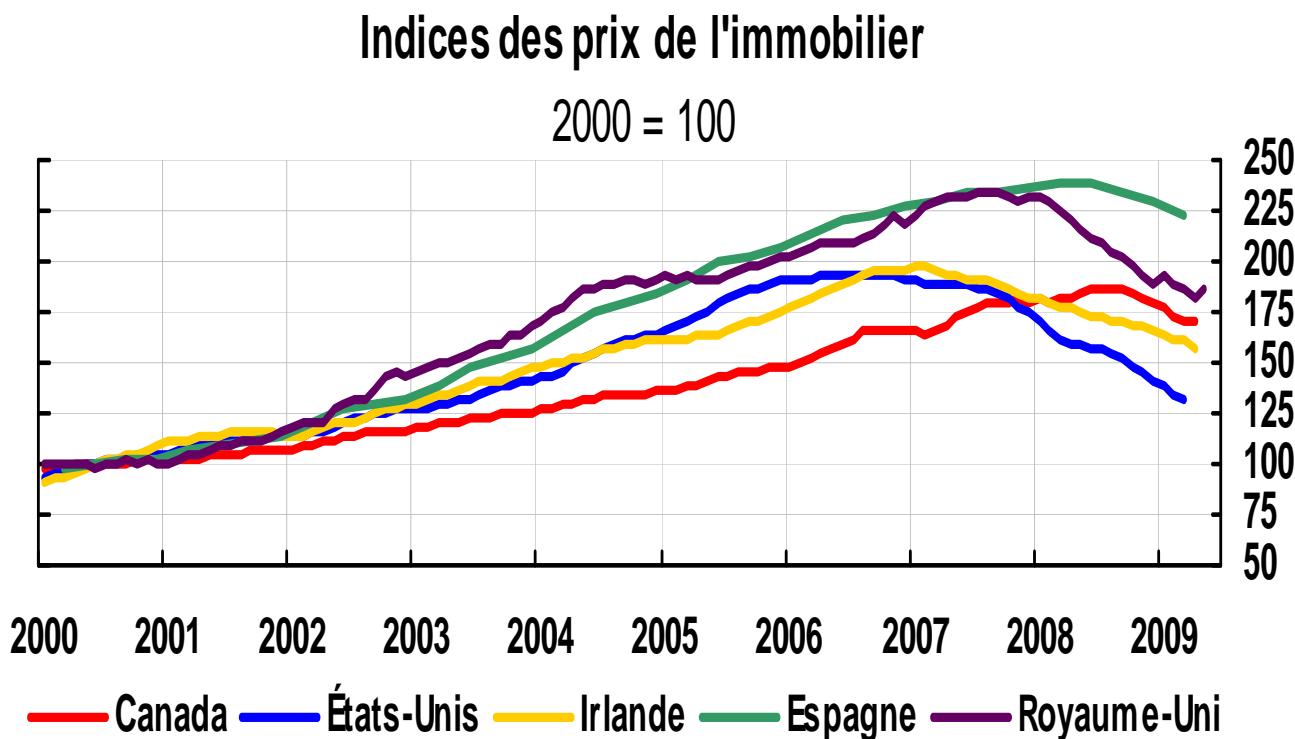
Un marché du logement plus traditionnel (1)

Dette hypothécaire en proportion du PIB nominal



Sources : Statistique Canada et Réserve fédérale américaine

Un marché du logement plus traditionnel (2)



Sources : Canada – Teranet en collaboration avec la Banque Nationale du Canada; États-Unis – Indice du prix des logements S&P/Case-Shiller; Irlande, Espagne et Royaume-Uni – IHS Global Insight.

Marché hypothécaire : principales raisons qui expliquent que le marché du logement n'a pas connu au Canada les mêmes tensions qu'aux États-Unis (1)

- Les banques sont tenues d'exiger une assurance sur le prêt hypothécaire consenti si le rapport prêt-valeur de l'acquéreur est supérieur à 80 %
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un organisme fédéral, bénéficie d'une garantie officielle de l'État et constitue le plus grand assureur du pays
- Les prêteurs souscrivant une assurance auprès d'un assureur hypothécaire privé bénéficient d'une garantie publique pour couvrir les pertes (en cas de défaillance de l'assureur) supérieures à 10 % du montant initial du prêt hypothécaire
- Le marché canadien des prêts hypothécaires à risque était peu développé et a été fermé aux banques en 2008 lorsque la SCHL a cessé d'assurer ce type de prêt hypothécaire

Marché hypothécaire : principales raisons qui expliquent que le marché du logement n'a pas connu au Canada les mêmes tensions qu'aux États-Unis (2)

- La responsabilité du prêt incombe personnellement au débiteur hypothécaire
- Les intérêts hypothécaires ne sont pas déductibles du revenu imposable
- La plupart des prêts hypothécaires sont octroyés par des banques et ces prêts s'inscrivent à leur bilan; par conséquent, les normes en matière de sélection des risques sont plus élevées
- La titrisation des prêts hypothécaires vise principalement à répondre à des impératifs de liquidité plutôt qu'à transférer les risques



BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

Les prochaines étapes

Quatre aspects déterminants

- Des marchés toujours ouverts
- Une titrisation viable
- De nouvelles exigences de fonds propres pour les banques
- Une approche macroprudentielle de la réglementation

Des marchés toujours ouverts

- Les principaux marchés de financement devraient être plus efficents et moins sujets à des mouvements de prix de grande amplitude
- La crise a été très certainement aggravée par la fermeture des marchés interbancaires et des marchés des pensions
- Un système financier, pour être robuste et efficient, doit pouvoir reposer sur un marché interbancaire, un marché du papier commercial et un marché des pensions qui restent ouverts, même en période de tension
- Il faut veiller à la robustesse de l'infrastructure

Une titrisation viable

- La transparence doit être renforcée pour que l'on soit en mesure de déceler et d'évaluer les risques plus efficacement
- Les modèles et les données servant à évaluer les titres et l'évolution de leur rendement pourraient être publiés
- L'initiateur du prêt doit supporter une partie des risques (p. ex., assumer les premières pertes et être touché s'il a émis des produits similaires sur le marché)

De nouvelles exigences de fonds propres pour les banques

- **Relèvement des exigences** : augmentation de la capitalisation totale du système financier réglementé
- **Amélioration qualitative** : focalisation sur la capacité d'absorption des pertes
- **Simplification** : plafonnement des ratios de levier
- **Dynamisme accru** : constitution de volants de fonds propres contracycliques
- **Procyclicité atténuée** : approches tenant compte du cycle intégral

Une approche macroprudentielle de la réglementation

- Il ne suffit pas que les autorités prudentielles prennent de nouvelles mesures à l'intérieur des cadres existants
- Il est nécessaire de surveiller toutes les composantes du système, tant les institutions d'importance systémique que les marchés d'importance systémique
- **Surveillance macroprudentielle** : déceler l'accumulation de risques qui menacent le système financier
- **Réglementation macroprudentielle** : renforcer la résilience du système financier



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA